

Les crédits

Le député a dit « nous allons répondre aux besoins des gens » et le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré, pour défendre le projet, que le gouvernement « allait réduire le risque ».

Selon le vérificateur général, la structure actuelle du régime d'assurance-chômage augmente le risque. Pourquoi les libéraux ne prennent-ils pas la mesure qui s'impose et ne rétablissent-ils pas un véritable régime d'assurance? Ils admettent qu'en diminuant les cotisations de 5c., ils créeront quelque 20 000 emplois. Je ne sais pas comment ils arrivent à ce chiffre, mais c'est ce qu'ils affirment. Si tel est le cas, pourquoi refusent-ils de ramener le programme à sa structure initiale de régime d'assurance et de réduire ainsi le taux de chômage de 1,5 à 3 p. 100? Cela représenterait des centaines de milliers d'emplois.

• (1320)

Le gouvernement n'a aucune excuse pour partir ainsi dans toutes les directions et ajouter d'autres volets au programme au lieu de poser le geste approprié. Je ne comprends pas comment le député peut défendre le fait que le régime d'assurance-chômage ne redevienne pas un véritable régime d'assurance.

M. Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, notre gouvernement n'a pas l'intention de revenir en 1941. Le but de cette réforme est de répondre aux besoins et aux demandes de la nouvelle économie, qui est entièrement différente de celle de 1941. En 1941, nous étions en guerre. Le contexte était totalement différent. Nous n'avions pas les nouvelles réalités économiques d'aujourd'hui. Nous n'avions pas d'ordinateurs et de télécopieurs. Nous n'avions pas la montée d'une nouvelle classe économique. Nous n'avions pas les changements fondamentaux qui se sont produits au cours des cinq dernières années.

Nous essayons d'investir non pas dans les programmes du gouvernement comme tels ou dans les fonctionnaires, mais dans les jeunes Canadiens, dans les Canadiens d'âge moyen et dans les Canadiens plus vieux. Nous essayons de savoir ce dont ils ont besoin, car souvent, c'est également ce que l'économie demande. C'est pour cela que nous devons adapter nos programmes. C'est pour cela que nous devrions investir dans l'individu, car c'est à l'individu d'agir.

Si je ne me trompe pas, le Parti réformiste a toujours défendu les droits de l'individu plus que n'importe quoi d'autre. Nous sommes actuellement en train d'investir dans l'individu. Nous avons foi dans les Canadiens, nous pensons qu'ils feront les bons choix de façon à trouver la voie qui est adaptée à leurs besoins et à ceux de la nouvelle économie. C'est pour ça que je demanderai aux députés d'en face d'appuyer le gouvernement dans cette initiative courageuse.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur cette motion de l'opposition qui demande:

Que la Chambre dénonce le gouvernement qui par sa réforme de l'assurance-chômage maintient les chevauchements et dédoublements dans le domaine de la main-d'oeuvre et qui empêche ainsi le gouvernement du Québec de se doter d'une véritable politique de développement en cette matière.

Cette journée de l'opposition intervient après un moment historique qui a eu lieu à l'Assemblée nationale du Québec où, hier, de façon unanime, ce qui ne se présente nécessairement pas souvent dans un parlement, l'ensemble des parlementaires présents, 96 personnes pour et aucune contre, ont adopté la motion suivante:

Que l'Assemblée nationale réaffirme le consensus exprimé en cette Chambre le 13 décembre 1990 lors de la déclaration ministérielle sur l'adaptation de la main-d'oeuvre et la formation professionnelle, à l'effet que:

« le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sur son territoire et rapatrier en conséquence les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec;

« dans le cadre constitutionnel actuel, et dans la perspective d'un meilleur service à la clientèle. . .

Et là on parle de l'ensemble des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, les députés du Parti québécois, les députés du Parti libéral du Québec, le député de l'Action démocratique du Québec. L'ensemble des députés ont adopté cette motion de façon unanime.

. . . le Québec doit récupérer le contrôle et l'administration des différents services relatifs à l'emploi et au développement de la main-d'oeuvre et de tous les programmes susceptibles d'être financés à même les fonds du régime d'assurance-chômage sur le territoire du Québec à ces fins, et doit recevoir en conséquence les budgets qui accompagnent normalement une telle prise en charge;

Les députés n'ont pas dit, à l'Assemblée nationale: « Il faudrait que le gouvernement fédéral donne l'argent aux chômeurs sous forme de chèques et ensuite qu'il y ait une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour que les gens puissent suivre des cours du Québec. » Non, ils disent: « Donnez l'ensemble de la responsabilité au Québec, il va se débrouiller avec. » Autant le parti gouvernemental souverainiste que le parti d'opposition fédéraliste au Québec ont dit cette chose-là.

• (1325)

On dit aussi:

« le gouvernement du Québec et les représentants du patronat, des syndicats et du secteur coopératif entendent s'opposer à toute initiative du gouvernement fédéral qui constituerait une ingérence dans les champs de compétence du Québec.

Pour ce faire, on n'a qu'à examiner les articles 59 et 61 du projet de loi sur la réforme où on dit que s'il n'y a pas d'entente entre le fédéral et la province, la province sera pénalisée parce que les chômeurs ne pourront pas recevoir leur chèque pour acheter des cours au Québec. Est-ce que ce n'est pas de l'ingérence? Est-ce que ce n'est pas ce type de comportement qu'on reproche depuis longtemps au Parlement fédéral?

La réforme qui a été présentée ne répond pas à la volonté des Québécois. Ce consensus, qu'on a maintes fois répété ici, a pris une valeur historique particulière hier par la position prise à l'Assemblée nationale.